

ENVIRONNEMENT



MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Région accompagne les collectivités ayant des projets de rénovation ambitieuse d'installations d'éclairage public afin de réduire l'impact de la pollution lumineuse et favoriser la création d'une trame noire en Île-de-France.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

► **Favoriser** la rénovation des éclairages extérieurs assurant la sécurité des déplacements, des personnes et des biens et le confort des usagers sur l'espace public, tout en respectant une certaine obscurité (la trame noire) qui permette aux espèces nocturnes de vivre et de se déplacer.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

Les collectivités franciliennes de moins de 20 000 habitants.

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

- › **Rénovation d'éclairage extérieur,**
- › **Mise en place d'appareils et accessoires** qui permettent une maîtrise de l'éclairage,

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE ?

- › **Études :** jusqu'à 50 % des dépenses éligibles (subvention maximale : 50 000€).
- › **Travaux :**
 - Jusqu'à 20% des dépenses éligibles (subvention maximale : 150 000€) pour les projets qui conduisent à une réduction par facteur 2 de la consommation énergétique sur le périmètre d'installations rénové,
 - Jusqu'à 30% des dépenses éligibles (subvention maximale : 150 000€) pour les projets qui conduisent à une réduction par facteur 3 ou 4 de la consommation énergétique sur le périmètre d'installations rénové.

Le taux d'intervention est majoré de 20 % en cas d'extinction totale de l'éclairage public 5 heures par nuit sur la totalité de la commune.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

L'aide est attribuée à la commune mais peut être regroupée par un EPCI tel qu'un syndicat d'énergie.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

Les porteurs de projet peuvent adresser leur dossier de candidature de façon dématérialisée sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr préalablement au commencement du projet.

Après examen par les services de la Région, les élus du Conseil régional désignent les initiatives lauréates et le montant de la dotation régionale prévisionnelle.

Contact : aap-eclairage-public@iledefrance.fr

Informations pratiques :
www.iledefrance.fr/eclairage-public

 **Région
île de France**